

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

***Présents:** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.*

***Absents excusés:** SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.*

***Absents:** RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.*

RAPPORT N° 2026/06 : Demande de subvention 2026 au Département des Hautes-Alpes.
Projet « Mise en œuvre du label Pays d'art et d'histoire Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras 2026_Patrimoines alpins ! »

Les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras, dans le cadre de leur partenariat structurant de la mise en œuvre du Schéma de la Culture des Hautes-Alpes et du label Pays d'art et d'histoire sollicitent une subvention de fonctionnement auprès du Département des Hautes-Alpes d'un montant de 25 000€ TTC en 2026.

Le plan de financement 2026 est le suivant :

Prévisionnel	2026	%
Total du projet TTC	194 416 €	100 %
DEPARTEMENT	25 000 €	12,9 %
DRAC PACA	37 250 €	19,2 %
RECETTES MEDIATIONS	28 500 €	14,6 %
AUTO-FINANCEMENT CCSP CCGQ (50% 50%)	103 666 €	53,3 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus.
- **DE SOLLICITER** l'aide citée en objet ;
- **D'ASSURER** la part d'autofinancement qui lui incombe ;
- **DE S'ENGAGER** à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents liés à ce projet.
- **D'INSCRIRE** les recettes et les dépenses correspondantes dans les budgets communautaires de 2026.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOUD